RESTAURATION

RESTAURATION

SOMMAIRE

Employeurs et emplois
- Principaux secteurs employeurs
- Situation de l'emploi

Exposition aux risques professionnels
- Estimation de l'exposition aux familles de risque
- Estimation de l'exposition aux principaux risques du secteur
- Les écarts significatifs d'exposition aux risques

Les accidents du travail
- Les données générales
- Les accidents du travail par tranche d'âge

Les maladies professionnelles
- Les données générales
- Les troubles musculo-squelettiques (TMS)
- Les maladies professionnelles par tranche d'âge
- Les maladies professionnelles par taille d'établissement

Les licenciements pour inaptitude
- Les données générales
- Taux d'inaptitude

ATTENTION. Les données sur l'exposition aux risques professionnels et les maladies professionnelles par tableau portent sur un secteur agrégé à un niveau supérieur comprenant également le secteur de l'hébergement et comptant au total 99 020 salarié.es.

RESTAURATION

Principaux secteurs employeurs :

Restauration traditionnelle
Restauration rapide
Autres services de restauration (cafétérias, cantines, restaurants d'entreprise)
Restauration collective sous contrat (cuisines centrales)
Débits de boissons (bars, cafés, discothèques)
Liste exhaustive : https://www.insee.fr/fr/information/2406147

Situation de l'emploi

En Auvergne-Rhône-Alpes (secteur privé - 2016) :		Tous secteurs confondus	Rang du secteur (sur 88)
71 422 salarié.es *50% de femmes et 50% d'hommes* Poids du secteur dans l'emploi total : 3% Poids du secteur dans l'emploi intérimaire (ETP*) : 1%			9ème
Salarié.es en contrat à durée limitée (CDD, intérim, alternance...)	21%	17%	17ème
Salarié.es à temps partiel	33%	20%	9ème
Taux d'emploi de travailleur.ses handicapé.es (2017)	3,6%	3,6%	43ème
Taux d'emploi d'apprenti.es	4%	3%	8ème

** équivalent temps plein*

RESTAURATION

Exposition aux risques professionnels

Source: DGT-Dares, enquête SUMER 2017 - traitement Direccte Auvergne-Rhône-Alpes

Champ : Ensemble des salariés du secteur privé et de la mutualité sociale agricole

Estimation de l'exposition aux familles de risques

	Secteurs d'activité (NAF 38)	
	Hébergement et restauration	Tous secteurs
Contraintes de temps de travail	94%	94%
Au moins 3 contraintes de temps de travail	70%	45%
Contraintes de rythme de travail	98%	94%
Au moins 3 contraintes de rythme de travail	31%	35%
Contraintes ou ambiances physiques	94%	84%
Au moins 3 contraintes physiques	35%	37%
Agents chimiques	44%	33%
Agents chimiques CMR	1%	12%
Agents biologiques	34%	21%

RESTAURATION

Exposition aux risques professionnels

Source: DGT-Dares, enquête SUMER 2017 - traitement Direccte Auvergne-Rhône-Alpes

Champ : Ensemble des salariés du secteur privé et de la mutualité sociale agricole

Estimation de l'exposition aux principaux risques du secteur

Auvergne-Rhône-Alpes 2017 Secteurs d'activité (NA 38)		Hébergement et restauration					
Risques à plus fort taux d'exposition		Rythme imposé	Obligation de se dépêcher	Contraintes posturales et articulaires	Horaires atypiques	Dépass.t de l'horaire officiel	Horaires variables
Taux d'exposition tous secteurs confondus		82%	79%	70%	56%	77%	42%
Taux d'exposition du secteur		92%	89%	89%	84%	83%	63%
Taux d'exposition par sexe	Hommes	94%	89%	85%	83%	83%	69%
	Femmes	90%	89%	92%	86%	83%	59%
Taux d'exposition par âge	Moins de 30 ans	96%	93%	93%	97%	93%	81%
	30 à moins de 50 ans	89%	89%	87%	78%	78%	54%
	50 ans et plus	*ns*	*ns*	*ns*	*ns*	*ns*	*ns*
Taux d'exposition dans les principales familles professionnelles du secteur *(données nationales)*	Employés/AM hôtellerie restauration	91%	94%	90%	92%	86%	62%
	Cuisiniers	92%	85%	95%	73%	77%	58%
	Cadres des cafés, hôtels, restaurants	*ns*	*ns*	*ns*	*ns*	*ns*	*ns*
	Agents d'entretien	60%	58%	91%	64%	51%	38%
	Employés administratif d'entreprise	83%	85%	55%	36%	70%	25%
	ONQ du 2nd œuvre du bâtiment	71%	74%	81%	34%	54%	14%
Taux d'exposition par taille de l'établissement	Moins de 10 salariés	94%	94%	88%	64%	78%	55%
	10 à 49 salariés	87%	91%	89%	70%	87%	71%
	50 à 249 salariés	*ns*	*ns*	*ns*	*ns*	*ns*	*ns*
	250 à 499 salariés	*ns*	*ns*	*ns*	*ns*	*ns*	*ns*
	500 salariés ou plus	*ns*	*ns*	*ns*	*ns*	*ns*	*ns*

ns = non significatif car moins de 100 répondants à l'enquête

Taux > à 5 pts par rapport à l'ensemble du secteur

RESTAURATION

Exposition aux risques professionnels

Source: DGT-Dares, enquête SUMER 2017 - traitement Direccte Auvergne-Rhône-Alpes

Champ : Ensemble des salariés du secteur privé et de la mutualité sociale agricole

Les écarts significatifs d'exposition aux risques

	Secteurs d'activité (NAF 38)		
	Hébergement et restauration	Tous secteurs	Ecart
Horaires atypiques	84%	56%	+28
Horaires variables	63%	42%	+21
Agents tensio-actifs (détergents, savons, shampoings…)	31%	10%	+21
Contraintes posturales et articulaires	89%	70%	+19
Difficultés à concilier vie professionnelle et vie privée	56%	41%	+15
Manutention manuelle de charges	48%	35%	+13
Absence de repos hebdomadaire de 48 h consécutives	28%	17%	+11
Avoir un rythme de travail imposé	92%	82%	+10
Se dépêcher pour faire son travail	89%	79%	+10
Nuisances thermique	31%	21%	+10
Manque d'autonomie	65%	55%	+10
Agents oxydants (eau de javel…)	17%	7%	+10

RESTAURATION

Accidents du travail (AT)

Sources : CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016, CNAM DARES 2012 et 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

Les données générales

Secteurs d'activité (NAF 88)		Année 2012 Femmes	Année 2012 Hommes	Année 2012 Total	Année 2016 Femmes	Année 2016 Hommes	Année 2016 Total
Nombre d'AT en 1ère indemnisation	Restauration	2 033	1 889	3 922	2 024	1 929	3 953
	Tous secteurs	27 880	61 166	89 046	29 274	55 418	84 692
Indice de fréquence	Restauration	58,0	58,2	58,1	56,9	53,8	55,3
	Tous secteurs	26,3	57,8	39,9	27,2	51,5	37,0
Taux de fréquence	Restauration	36,8	29,9	33,2	34,3	26,8	30,2
	Tous secteurs	19,3	28,8	24,9	19,0	25,6	22,9
Taux de gravité	Restauration	2,4	1,5	1,9	2,3	1,5	1,9
	Tous secteurs	1,4	1,9	1,7	1,5	1,8	1,7
Indice de gravité	Restauration	18,2	8,7	13,1	12,8	12,7	12,7
	Tous secteurs	12,2	23,8	19,1	10,1	20,2	16,0

Evolution entre 2012 et 2016

Secteurs d'activité (NAF 88)		Femmes	Hommes	Total
Nombre d'AT en 1ère indemnisation	Restauration	0	+ 2%	+ 1%
	Tous secteurs	+ 5%	- 9%	- 5%
Taux de fréquence	Restauration	- 7%	- 11%	- 9%
	Tous secteurs	- 1%	- 11%	- 8%
Indice de gravité	Restauration	- 30%	+ 45%	- 3%
	Tous secteurs	- 17%	- 15%	- 16%

Indice de fréquence = nombre d'accidents en premier règlement pour 1 000 salariés

Taux de fréquence = nombre d'accidents en premier règlement par million d'heures salariées

Taux de gravité = nombre de journées d'incapacités temporaires (arrêt de travail) pour 1 000 heures salariées

Indice de gravité = Somme des taux d'incapacité permanente par million d'heures salariées

Ecart significatif secteur/tous secteurs

RESTAURATION

Accidents du travail (AT)

Sources : CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016, CNAM DARES 2012 et 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

Les accidents du travail par âge

	Répartition des effectifs du secteur (2016)					Tous secteurs (2016)	AT en 1ère indemnisation (2016)			
	par sexe		par tranche d'âge				Nombre			Répartition
	femmes	hommes	femmes	hommes	total	total	femmes	hommes	total	total
	50%	50%	100%	100%	100%	100%	2 024	1 929	3 953	100%
- 20 ans	47%	53%	7%	8%	8%	2%	220	241	461	12%
20 à 29 ans	48%	52%	34%	36%	35%	21%	832	811	1 643	42%
30 à 39 ans	48%	52%	21%	23%	22%	24%	373	383	756	19%
40 à 49 ans	51%	49%	20%	19%	19%	26%	308	291	599	15%
50 à 59 ans	55%	45%	15%	12%	13%	23%	251	178	429	11%
60 ans et plus	58%	42%	3%	2%	3%	4%	40	17	57	1%

	Taux de fréquence			Indice de gravité		
	Année 2016			Année 2016		
	femmes	hommes	Total	femmes	hommes	Total
	34,3	26,8	30,2	12,8	12,7	12,7
- 20 ans	63,9	55,1	59,0	10,8	6,2	8,2
20 à 29 ans	38,4	30,1	33,8	4,3	12,5	8,9
30 à 39 ans	29,5	21,5	24,8	14,0	9,6	11,4
40 à 49 ans	27,7	21,9	24,5	22,1	17,1	19,4
50 à 59 ans	29,4	21,6	25,6	20,1	17,6	18,8
60 ans et plus	25,0	12,0	18,9	17,5	4,9	11,6

Indice de fréquence = nombre d'accidents en premier règlement pour 1 000 salariés

Taux de fréquence = nombre d'accidents en premier règlement par million d'heures salariées

Taux de gravité = nombre de journées d'incapacités temporaires (arrêt de travail) pour 1 000 heures salariées

Indice de gravité = Somme des taux d'incapacité permanente par million d'heures salariées

Ecart significatif par rapport au total

RESTAURATION

Accidents du travail (AT)

Sources : CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016, CNAM DARES 2012 et 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

Evolution par tranche d'âge entre 2012 et 2016

	Nombre d'accidents du travail			Taux de fréquence			Indice de gravité		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Total	0%	+ 2%	+ 1%	- 7%	- 10%	- 9%	- 30%	+ 45%	- 3%
- 20 ans	- 3%	- 22%	- 14%	- 5%	- 28%	- 19%	+ 100%	- 29%	+ 14%
20 à 29 ans	- 5%	+ 5%	- 1%	- 7%	- 7%	- 8%	- 62%	+ 251%	+ 22%
30 à 39 ans	+ 1%	- 6%	- 3%	- 10%	- 16%	- 14%	- 16%	+ 25%	0%
40 à 49 ans	- 9%	+ 14%	+ 1%	- 8%	+ 3%	- 4%	- 20%	+ 5%	- 11%
50 à 59 ans	+ 24%	+ 50%	+ 33%	+ 1%	+ 16%	+ 6%	- 40%	+ 3%	- 27%
60 ans et plus	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns

ns = non significatif car moins de 100 répondants à l'enquête

Indice de fréquence = nombre d'accidents en premier règlement pour 1 000 salariés

Taux de fréquence = nombre d'accidents en premier règlement par million d'heures salariées

Taux de gravité = nombre de journées d'incapacités temporaires (arrêt de travail) pour 1 000 heures salariées

Indice de gravité = Somme des taux d'incapacité permanente par million d'heures salariées

Ecart significatif par rapport au total

RESTAURATION

Maladies professionnelles (MP)

Sources : CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016 - INSEE RP 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

Les données générales

Secteurs d'activité (NAF 88)	Nombre de MP en 1ère indemnisation (2012)	Nombre de MP en 1ère indemnisation (2016)	Evolution des MP en 1ère indemnisation 2012/2016	Poids du secteur dans le total des MP imputables (2016)	Poids du secteur dans l'emploi total (2016)
Restauration	157	208	+ 32%	4%	3%
Tous secteurs	5 937	5 861	-1%		

Secteurs d'activité (NAF 88)	Part des femmes dans les MP en 1ère indemnisation (2016)	Part des femmes dans les AT en 1ère indemnisation (2016)	Part des femmes dans l'effectif salarié (2016)
Restauration	71%	51%	50%
Tous secteurs	48%	35%	47%

Secteurs d'activité (NAF 88)	Journées d'arrêt								
	Année 2012			Année 2016			Evolution 2012/2016		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Restauration	29 079	8 678	37 757	38 121	11 524	49 645	+ 31%	+ 33%	+ 31%
Tous secteurs	699 578	688 315	1 387 893	730 029	732 411	1 462 440	+ 4%	+ 6%	+ 5%

Ecart significatif

RESTAURATION

Maladies professionnelles (MP)

Sources : CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016 - INSEE RP 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

Les troubles musculo-squelettiques (TMS)

Secteurs d'activité (NAF 38)	Nombre de MP en 1ère indemnisation Troubles musculo-squelettiques (Tableaux 57 69 79 97 98)									Poids du secteur dans les MP TMS	Poids du secteur dans l'emploi total
	Année 2012			Année 2016			Evolution 2012/2016			2016	2016
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total		
Hébergement et restauration	153	52	205	186	66	252	+ 22%	+ 27%	+ 23%	5%	4%
Tous secteurs	2 245	2 406	4 651	2 397	2 246	4 643	0	0	0		

Ecart significatif secteur/tous secteurs

RESTAURATION

Maladies professionnelles (MP)

Sources : CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016 - INSEE RP 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

Les maladies professionnelles par tranche d'âge

Secteurs d'activité - *-NA 88 -*	Répartition des effectifs salariés	Nombre des MP en 1ère indemnisation	Répartition des MP en 1ère indemnisation	Nombre de jours d'arrêt	Répartition des jours d'arrêt	Evolution des jours d'arrêts 2012/2016
	2016	2016				
Restauration	100%	208	100%	49 925	100%	+ 32%
moins de 40 ans	65%	86	41%	9 390	19%	+ 10%
40 à 49 ans	19%	83	40%	17 435	35%	+ 33%
50 à 59 ans	13%	9	4%	22 020	44%	+ 44%
60 ans et plus	3%	25	12%	1 080	2%	+ 54%
Tous secteurs	100%	5	100%	1 252 772	100%	+ 7%
moins de 40 ans	48%	793	16%	182 460	15%	+ 1%
40 à 49 ans	26%	1 522	31%	419 894	34%	+ 7%
50 à 59 ans	23%	2 334	47%	593 445	47%	+ 4%
60 ans et plus	4%	337	7%	56 973	5%	+ 76%

Ecart significatif par rapport au total

RESTAURATION

Maladies professionnelles (MP)

Sources : CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016 - INSEE RP 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

Les maladies professionnelles par taille d'établissement

Secteur d'activité (NAF 88)	Répartition des effectifs salariés	Répartition des MP en 1ère indemnisation	
	2016	2012	2016
Restauration			
1 à 9 salariés	51%	37%	41%
10 à 49 salariés	38%	45%	40%
50 à 99 salariés	5%	8%	4%
100 salariés et +	7%	8%	12%
indéfini ou nul			2%
Total	100%	100%	100%
Tous secteurs			
1 à 9 salariés	23%	16%	16%
10 à 49 salariés	29%	30%	33%
50 à 99 salariés	13%	15%	15%
100 salariés et +	36%	37%	34%
indéfini ou nul		2%	2%
Total	100%	100%	100%

RESTAURATION

Licenciements pour inaptitude

Sources: Pôle Emploi Auvergne-Rhône-Alpes - SISP 2016 / Recensement de la population 2016

Champ: Demandeurs d'emploi et actifs ayant un emploi, Auvergne-Rhône-Alpes

Les données générales

	Nombre d'inscriptions à Pôle Emploi suite à licenciement pour inaptitude							Poids du secteur dans les inscriptions (2016)	Poids du secteur dansles inscriptions (2019)	Poids du secteur dans l'emploi total (2016)
	2016			2019			Evolution totale 2016-2019			
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total				
Restauration	337	150	487	377	187	564	+ 16%	5%	5%	3%
Tous secteurs (1)	5 390	4 627	10 017	6 995	5 508	12 503	+ 25%			

Taux d'inaptitude

	Taux d'inaptitude selon le sexe (2016)		
	Femmes	Hommes	total
Restauration	0,9%	0,4%	0,7%
Tous secteurs (1)	0,5%	0,4%	0,4%

Ecart significatif secteur/tous secteurs

	Taux d'inaptitude selon l'âge (2016)					
	Personnes de 20 à 29 ans	Personnes de 30 à 39 ans	Personnes de 40 à 49 ans	Personnes de 50 à 59 ans	Personnes de 60 ans et plus	Total
Restauration	0,4%	0,7%	0,9%	1,2%	1,7%	0,7%
Tous secteurs (1)	0,2%	0,4%	0,4%	0,6%	1,3%	0,4%

(1) Le sexe ou le secteur d'activité n'est pas renseigné pour 1% des inscrits

* Taux d'inaptitude = Nombre d'inscriptions à Pôle Emploi suite à un licenciement pour inaptitude dans l'année / Actifs ayant un emploi au 1er janvier

RESTAURATION

Les enseignements (1/3)

Avec plus de 71 000 salarié.es en 2016, le secteur de la restauration représente 3% de l'emploi total en région et se situe en 9ème position (sur 88) en volume d'emplois. Le secteur est mixte avec 50% d'hommes et de femmes, avec une population beaucoup plus jeune qu'en moyenne : 43% des salarié.es ont moins de 30 ans contre 23% en région. Il recourt davantage aux contrats de travail à durée limitée (21% contre 17%), y compris à l'apprentissage (4% des emplois contre 3%). Par ailleurs, 1 emploi sur 3 est à temps partiel.

Une tendance à la surexposition aux principales contraintes dans le secteur de la restauration

Dans un ensemble formé avec le secteur de l'hébergement, les salarié.es sont au moins 94% à être exposé.es à des contraintes physiques, de rythme de travail ou de temps de travail. Les contraintes posturales et articulaires les concernent particulièrement (89% contre 70% en moyenne), ainsi que la manutention manuelle de charge (48% contre 35%).
Ils/elles sont 70% à cumuler au moins 3 contraintes de temps de travail (contre 45% tous secteurs confondus). Ainsi le dépassement plus ou moins fréquent de l'horaire hebdomadaire officiel (83% des salarié.es), les horaires atypiques (84%) et les horaires variables (63%) peuvent se cumuler. C'est ce qui amène sans doute les salarié.es du secteur à être les premier.es à déclarer avoir des difficultés à concilier vie professionnelle et vie privée (56% des salarié.es). Par ailleurs, ces mêmes salarié.es ont la plupart du temps un rythme de travail imposé (92%) et une obligation de se dépêcher pour le faire (89%). Enfin, ils/elles sont plus exposé.es aux agents chimiques (44% contre 33% tous secteurs confondus), tels les produits tensio-actifs et oxydants (eau de javel…), et aux agents biologiques (34% contre 21%).
D'après les données nationales, les employé.es de l'hôtellerie-restauration (67% de femmes) illustrent bien ces taux d'exposition élevés aux principaux risques du secteur. Ils/elles ont ainsi presque tou.tes des horaires atypiques (92%) et l'obligation de se dépêcher plus ou moins fréquemment pour faire leur travail (94%) avec un rythme imposé (91%). Ils/elles sont malgré tout 86% à dépasser l'horaire officiel. Dans ce contexte, 90% d'entre eux/elles sont exposé.es à des contraintes posturales et articulaires.

Les femmes davantage concernées par les accidents du travail et les maladies professionnelles

En 2016, 3 953 accidents du travail (AT) imputables au secteur de la restauration ont fait l'objet d'une 1ère indemnisation. Cela place le secteur dans les 10 secteurs d'au moins 10 000 salarié.es en région où la part des accidents ramenés aux heures de travail est la plus élevée (taux de fréquence (TF) = 30,2 contre 22,9 en moyenne régionale). La part est plus élevée pour les femmes (TF = 34,3 contre 26,8 pour les hommes) et ce soit quelle que soit la

RESTAURATION

Les enseignements (2/3)

tranche d'âge observée. On note par ailleurs que ce sont les salarié.es de moins de 30 ans qui ont le plus fréquemment des AT.
La part des jours d'arrêt engendrés par les AT est également supérieure pour les femmes (TG (taux de gravité) = 2,5 contre 1,5 pour les hommes). Toutefois, d'une manière générale les séquelles physiques permanentes occasionnées par ces AT sont de moindre ampleur qu'en moyenne régionale (IG (indice de gravité) = 12,7 contre 16).
Par rapport à l'année 2012, la situation des AT dans le secteur s'est améliorée tant en fréquence (TF = -9%), qu'en gravité (IG = -3%). Cependant, si le taux de fréquence recule pour les femmes comme pour les hommes, la part des séquelles physiques permanentes évolue différemment. Elle baisse de 30% pour les femmes mais s'accroît de 45% pour les hommes.

Le secteur de la restauration compte aussi parmi les 10 secteurs générant le plus de maladies professionnelles (MP) (208 en 2016), touchant majoritairement les femmes (71%) et les salarié.es de moins de 50 ans (81%). On note même que la tranche des 40-49 ans qui représente 19% des salarié.es rassemble 40% des MP. Par ailleurs, contrairement à la tendance générale, le nombre de MP a nettement augmenté par rapport à 2012 (+32% contre -1%). Cela se retrouve également dans le nombre de jours d'arrêt occasionnés (+31% contre +5%). Toutes les tranches d'âge sont concernées par cette hausse.
Dans l'ensemble formé avec le secteur de l'hébergement, le nombre de maladies professionnelles liées aux troubles musculo-squelettiques s'accroit de 23% sur la même période alors qu'il se stabilise tous secteurs confondus.

Les femmes davantage concernées par les inscriptions à Pôle emploi après une inaptitude

Même s'il est difficile de savoir la part qui est d'origine professionnelle et qu'il faut donc en relativiser la portée, les inaptitudes au poste prononcées par les médecins du travail peuvent donner un indice de l'état des conditions de travail dans un secteur d'activité par leur volume et leur tendance sur longue période. Elles sont abordées ici au travers des inscriptions à Pôle emploi suite à licenciement pour ce motif générée par un secteur d'activité. En 2016, 486 inscriptions pour ce motif ont eu lieu en provenance du secteur de la restauration et 564 en 2019, soit 16% de plus. Comme pour les maladies professionnelles, les femmes représentent 70% de ces inscriptions.
Le fait de rapporter les personnes inscrites à Pôle emploi suite à licenciement pour inaptitude dans l'année au nombre d'actifs en emploi au 1er janvier est une façon d'estimer les secteurs où le risque d'inaptitude est le plus fréquent. Le taux ainsi estimé est de 0,7% dans le secteur de la restauration contre 0,4% en moyenne régionale. Cela situe le secteur parmi ceux d'où proviennent une des plus fortes proportions de salarié.es en inaptitude. Le taux d'inaptitude pour les femmes est plus élevé que pour les hommes (0,9% contre 0,4%). Il s'agit pour les femmes du 2ème taux

RESTAURATION

Les enseignements (3/3)

d'inaptitude le plus élevé derrière les services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager. On note enfin que le taux d'inaptitude est supérieur dans le secteur dans toutes les tranches d'âge et qu'il croît avec le vieillissement des salariés jusqu'à atteindre 1,7% pour ceux de 60 ans et plus.